

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

#### Arrêté du 30 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères

NOR : EAEA2425921A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2012-1511 du 28 décembre 2012 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'avis du comité social d'administration ministériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en date du 30 septembre 2024,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 28 décembre 2012 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du présent arrêté.

**Art. 2.** – Les quatorzième à dix-septième alinéas de l'article 4 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« 4° De la direction des immeubles et de la logistique, qui comprend :

« – la sous-direction de la stratégie ;

« – la sous-direction des projets Monde. »

**Art. 3.** – Les deuxième à quatrième alinéas du IV de l'article 12 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Elle s'assure de la performance de ses activités, de l'atteinte des objectifs et de la maîtrise des risques. Elle assure la gouvernance interne et externe par l'établissement de documents de pilotage et d'appui à la décision. Elle est chargée de la synthèse des dossiers destinés aux instances de dialogue social. Elle coordonne les actions des sous-directions et assure le suivi de dossiers en matière de gestion des ressources humaines, des ressources numériques et de la sûreté. Elle propose et met en œuvre les actions de communication. Elle participe à l'élaboration et s'assure de la mise en œuvre des politiques ministérielles de transition écologique et de handicap en administration centrale et dans les postes. Elle anime et coordonne les actions dans les domaines de la sécurité incendie, du traitement de l'amiante et du plomb, des plans de sauvegarde et des risques naturels. Elle pilote l'activité d'archivage de ses propres dossiers.

« Elle est responsable des projets de construction, de rénovation, de restructuration et de gros entretien des immeubles utilisés par le ministère des affaires étrangères en France. Elle exerce ses missions en liaison avec la direction du numérique et la direction de la sécurité diplomatique afin de garantir la prise en compte des contraintes informatiques et de sûreté dans les opérations immobilières. Elle prépare la programmation des opérations immobilières en France. Elle met en œuvre le schéma pluriannuel de stratégie immobilière en administration centrale en lien avec la direction de l'immobilier de l'État et garantit un dialogue régulier avec les missions régionales de la politique immobilière de l'État.

« Elle est responsable de la logistique des services de l'administration centrale. A ce titre, elle définit et met en œuvre la politique d'exploitation, d'entretien et de maintenance des bâtiments. Elle administre la maintenance et le petit entretien courant des sites franciliens utilisés par le ministère. Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies permettant d'assurer l'adaptation du bâti aux besoins des services et à leurs évolutions. Elle assure la gestion budgétaire de l'activité des bureaux d'appui aux utilisateurs des sites franciliens. Elle est notamment chargée de la mise en œuvre du marché multi-technique et multiservice. Elle pilote et coordonne l'activité du service automobile, ainsi que celle du service de la reprographie. Elle assure également l'administration et l'exploitation du centre de conférences ministériel.

« Elle élabore, en étroite collaboration avec la mission ministérielle des achats, les marchés publics nécessaires à son activité et en assure l'exécution.

« La sous-direction de la stratégie pilote l'élaboration de la stratégie immobilière ministérielle et s'assure de son bon déploiement. Elle anime le processus d'élaboration et de validation des schémas pluriannuels de stratégie

immobilière. A ce titre, elle coordonne l'expertise domaniale, juridique et financière au profit des opérations immobilières du ministère. Elle instruit les projets d'acquisition, de prise à bail et d'aliénation des biens domaniaux utilisés par le ministère des affaires étrangères, assure, en coordination avec la direction des affaires financières, la programmation, la gestion des crédits et le suivi des loyers. Elle établit, avec la mission des projets France, la sous-direction des projets Monde et les directions concernées, les moyens budgétaires nécessaires aux opérations immobilières. Elle élabore, en étroite collaboration avec la mission ministérielle des achats, les marchés publics nécessaires à son activité et en assure l'exécution. Elle est chargée de la conservation et de la restauration des objets mobiliers à caractère patrimonial, dans les bâtiments relevant, en France et à l'étranger, du ministère des affaires étrangères, tout en promouvant des opérations de mécénat et de partenariat. Elle a la responsabilité, dans ces bâtiments, de l'inventaire, de la gestion, du contrôle et de la traçabilité de ces objets. Elle apporte son expertise scientifique et technique lors des travaux effectués dans les immeubles historiques relevant, en France et à l'étranger, du ministère des affaires étrangères. Elle assure l'entretien et le renouvellement périodique de la décoration de ces bâtiments.

« La sous-direction des projets monde est responsable des projets de construction, de rénovation, de restructuration et de gros entretien des immeubles utilisés par le ministère des affaires étrangères à l'étranger. Lorsque ces projets incluent des travaux de câblage ou de sécurisation, elle exerce ses missions en liaison avec la direction du numérique et la direction de la sécurité diplomatique afin de garantir la prise en compte des contraintes informatiques et de sûreté dans les opérations immobilières. Elle assure le pilotage, l'animation, la coordination et la tutelle fonctionnelle et technique du réseau des antennes immobilières à vocation régionale. En liaison avec la sous-direction de la stratégie et les ambassades, elle coordonne la programmation des opérations immobilières et contribue à l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI). Elle élabore, en étroite collaboration avec la mission ministérielle des achats, les marchés publics nécessaires à son activité et en assure l'exécution. Elle apporte son expertise lors des opérations de réinstallation, d'acquisition, de cession, ou lors du montage d'opérations innovantes. »

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 septembre 2024.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'administration  
et de la modernisation,*  
J. STEIMER